

## ALGERIE TELECOM

### DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 67 /2023

Jijel le : 10.09.2023

## 1<sup>ière</sup> MISE EN DEMEURE

### \* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **CHERIBET ABDELBACKI**, sis à : Cité 100 LOGTS zone EST - EL MILIA

### \* Identification de l'opération

- Contrat N° : 03/AT/DO.JIJEL/SDT/DRA/2022
- ODS de démarrage des travaux : 113 du 18.06.2023
- Projet : Raccordement 200 abonnés FTTH y compris installation intérieure et mise en service
- date d'ouverture : 21.06.2023

### \* Objet de la mise en demeure :

- Absence non justifiable.
- Abondant du chantier.

De ce fait, vous êtes tenus de reprendre les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuelles et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

### \* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

### \* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE TELECOM peut procéder à vous mettre un demeure une deuxième fois conformément au clause à contractuelle.



Le Directeur

jijel le, .....  
Le Directeur Opérationnel  
des Télécommunications de Jijel  
Signé : Youcef BELLIL